

Relation entre une personne de 21ans et une de 17ans

Par **Gerfa**, le **25/05/2017** à **21:05**

Bonjour a tous,

Je post ici pour trouver un renseignement précis.

Je vais essayer de nous présenter avec un maximum de détails importants. J'ai donc 21ans né en Novembre, je suis en étude supérieur en université résidant chez mes parents. Elle a 17ans née en Février, préparant un BAC et résidant également chez ses parents.

Nous avons une relation sérieuse sans rapport sexuel et il nous tient a cœur de le dire a ses parents. Elle a très peur que cette nouvelle soit mal prise et que je soit en danger suite a une plainte, elle s'attend a une mauvaise réaction.

Nous n'avons pas le projet de vivre ensemble pour le moment étant donner qu'il est important pour nous de terminer nos études en premier lieu.

Je pense avoir décrit correctement notre situation, n'hésitez pas a me demander d'autres informations qui pourraient être importantes

Vos réponses sont déterminantes pour nous car nous ne voulons pas vivre cachés, cette relation étant très importante et sérieuse pour nous.

Merci d'avance pour votre aide

Par Lag0, le 25/05/2017 à 21:08

Bonjour,

[citation] Vos réponses sont déterminantes [/citation] Vous ne posez aucune question...

Par Gerfa, le 25/05/2017 à 21:11

C'est vrai...

Existe t-il un risque pour moi si cette nouvelle est mal prise?

Par Visiteur, le 25/05/2017 à 21:18

Bonjour,

Outre la réaction des parents (tradition, religion, éducation), vous ne risquez rien sur le plan juridique car vous n'avez pas soustrait votre amie à l'autorité parentale.

Sur le plan sexuel. Même si vous aviez eu des rapports, vous ne risqueriez rien non plus... http://www.filsantejeunes.com/le-detournement-de-mineur-12542

Par Gerfa, le 25/05/2017 à 21:23

D'accord donc nous somme pas dans l'illégalité et il n'y a donc aucun risque pour moi juridiquement?

Bien sur cela peut créer une mauvaise réaction mais qui restera dans un domaine privé

Par Visiteur, le 25/05/2017 à 21:48

Lisez bien ce lien que je vous ai transmis.

Par **Gerfa**, le **25/05/2017** à **22:06**

J'ai bien lu cette page et je ne reconnais pas notre situation dans les cas qui entrainerais un détournement.

Pour ce qui est de rencontrer ses parents je suis totalement d'accord, je comprend qu'on peut être inquiet pour sa fille, je le serai aussi je pense.

Par **Lag0**, le **26/05/2017** à **09:07**

[citation]Lisez bien ce lien que je vous ai transmis.[/citation]
Mauvais article, à mon sens, qui entretient les confusions classiques sur les notions pseudo-

juridiques, en particulier la "majorité sexuelle" qui est une notion qui n'existe pas dans le droit français. Et pour ce qui est du "détournement de mineur", ce délit n'existe plus dans notre code pénal depuis 1994.